

## Le bourg et les faubourgs de Grandmont

### Bilan des recherches 2013-2019<sup>484</sup>

Les infrastructures du bourg de Grandmont ont été progressivement mises en place à partir de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle<sup>485</sup>. La fréquentation de l'abbaye par les Grands, les visites pontificales et la tenue des chapitres généraux permettent de supposer l'existence d'hébergements importants et d'un réseau de communications desservant le site. Les aménagements en terrasses, comptant trois à quatre niveaux, jouent un rôle majeur dans l'organisation du promontoire, en servant de support aux bâtiments et en créant des espaces de mise en valeur agricole. Toutefois, les possibilités limitées d'extension expliquent que les flancs sud et ouest du promontoire ont été les premiers saturés par les constructions, entraînant le développement de faubourgs.

La prospection-inventaire, a permis de réaliser un plan de synthèse (**fig. 304**) établi sur la base des cadastres de 2010 et de 1813, des relevés topographiques, des relevés de détail dans le bourg et des diverses observations de terrain. Ce plan comporte tous les relevés effectués sur les caves et l'habitat, la localisation du substrat géologique partout où il a pu être repéré, les aménagements hydrauliques observés sur le terrain ou mentionnés dans les textes ainsi que les murs de terrasse, les murets parcellaires et les éléments de circulation.

Deux profils reconstitués ont été réalisés, l'un selon un axe sud-nord (**fig. 305**) et l'autre sur l'axe ouest-est. Ces axes ont été définis de manière à prendre en compte l'ensemble des structures représentatives du paysage de l'abbaye et de son environnement, en intégrant des éléments disparus du site<sup>486</sup>. Ces deux profils font apparaître la manière dont le promontoire naturel a été aménagé afin de servir de support tant à l'habitat qu'à l'abbaye, pour laquelle la structure en terrasses, bien visible sur les profils, donne une position dominante.

Le manque de place, qui justifie cet étagement, implique un habitat civil multipolaire, qui a dû se développer par vagues successives dès la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, peut-être sur une base existante.

---

<sup>484</sup> Ont contribué à cette étude sous la direction de Sébastien Porcheret : Sarah Claire, Bernard Bernaben, Maxime Larratte et Jean-Marc Popineau.

<sup>485</sup> A la fin du XII<sup>e</sup> siècle, certaines habitations privées possèdent un étage. Dans un texte de 1188-1189, un fils annonce à sa mère que trois pèlerins doivent venir *ad hospitium* (pour être hébergés dans sa demeure sans doute) et l'exhorte à les recevoir au mieux, notamment en les faisant monter à l'étage pour accéder à la salle à manger (*in altiori coenaculo*). Dom Jean Becquet, *Scriptores ordinis grandimontensis*, Turnhout, 1968, p. 299.

<sup>486</sup> C'est le cas de la maison de la parcelle 114 dont l'existence est attestée dans le terrier de 1496. Pour les bâtiments de l'abbaye, nous nous sommes appuyés sur le relevé des structures découvertes en fouille et sur le procès-verbal de Naurissart établi en 1732, pour la hauteur des édifices.

## I. Approche archéologique : étude des caves (fig. 306)

### 1. Techniques de construction

Les caves, bien construites, témoignent d'une relative homogénéité des matériaux mis en œuvre pour leur construction : usage presque systématique du granite<sup>487</sup> et du sable granitique rose en tant que base pour les mortiers. On peut noter que les maçonneries comportent peu de réemplois.

Dans la plupart des cas, les murs sont fondés directement sur la roche, partiellement aménagée ou laissée en place selon les endroits. La roche peut même former une partie des murs, voire une partie de la cave elle-même dans le cas de la parcelle n° 29 qui pourrait faire figure de cave carrière ou de cave semi-troglodytique (fig. 307). La dureté du granite a peut-être limité le creusement des caves et le développement des structures de stockage en souterrain, la roche se trouvant intégrée aux élévations, comme c'est le cas sur la parcelle n° 159 où elle est conservée en l'état sur près de 1,90 m (fig. 308). C'est pour ces raisons que l'on rencontre le plus souvent des celliers voûtés, plus aisés à aménager que des caves, dans les maisons grandmontaines. La roche est parfois utilisée pour créer des aménagements, comme les marches d'escalier de la cave de la parcelle n° 40 (fig. 309). Cette intégration de la roche aux maçonneries des caves traduit une maîtrise du terrain et une adaptation aux contraintes géologiques locales.

La voûte constitue le mode de couverture dominant pour ces structures, là où des planchers auraient suffi, ce qui suggère une maîtrise des matériaux et de leur mise en œuvre et souligne le soin apporté à l'édification des maisons.

Les caves offrent des capacités de stockage importantes, avec des dimensions conséquentes pour certaines, de l'ordre de 10 x 3 m pour la cave de la parcelle n° 40 (fig.309). Le soin attaché à la construction de cette cave et le fait que les bâtisseurs aient pris la peine d'y construire une voûte de 13 m de long pour 3 m de large, fondée sur le substrat partiellement retillé, posent la question du rôle et de l'importance de ces celliers, qui empiètent parfois sur l'espace résidentiel dans l'habitat local, et de leur qualité pour la conservation des denrées, dans la mesure où la majorité des maisons en est pourvue, malgré le surcoût que représente la construction d'une voûte et le fait qu'une simple pièce aveugle ou peu éclairée aurait pu suffire à recréer des conditions de stockage similaires.

Comme dans d'autres secteurs, la cave de la parcelle AC 60 (fig. 310) dispose de deux accès, bien intégrés aux maçonneries, qui semblent avoir été prévus dès la construction de la structure. Le premier est orienté au sud, du côté de la « terrasse de l'Angleterre », et de plain-pied par rapport au

---

<sup>487</sup> Les pierres employées dans le gros œuvre consistent le plus souvent en moellons de granite à gros grains grossièrement équarris mais les ouvertures utilisent un granite plus fin et mieux taillé.

niveau de cette terrasse. Le second accès, de construction sommaire, est situé au nord, dans l'axe du premier, et ouvre du côté du bourg<sup>488</sup>. Ce système de double accès situés sur un même axe, fréquent en contexte urbain, permet généralement de faciliter le transfert de denrées et de marchandises de la rue vers la cave et de la cave vers une cour ou une dépendance. Dans ce cas, elle atteste non seulement d'une mise en place ancienne de l'axe qui constitue l'actuelle route mais aussi de relations possibles entre cet axe, les bâtiments situés en bordure de la « terrasse de l'Angleterre » et la terrasse elle-même, puisque celle-ci est desservie par l'accès sud.

## 2. Une implantation du bâti dictée par le relief

Dans une majorité de celliers de Grandmont, le granite est affleurant ou présent à très faible profondeur. Il est, par exemple, signalé à une dizaine de centimètres sous la surface du jardin de la parcelle AC 60 (fig. 310). Les conditions dictées par le relief et la dureté du granite local ont eu une grande importance dans la mise en place de l'habitat.

En édifiant certaines maisons sur les pentes du promontoire rocheux, il a fallu s'adapter à ce terrain accidenté. La construction des celliers, le long des pentes, a souvent permis de mettre le rez-de-chaussée des maisons au niveau de la rue, tout en les dotant d'une cave ou d'un entresol qui n'empiète pas sur l'espace domestique. Cette manière de construire est particulièrement utilisée pour les maisons bâties en rebord de promontoire, comme celle de la parcelle n° 61 (fig. 310). Leurs maçonneries ne laissent, à ces pièces de stockage, que des apports limités en lumière par des ouvertures suffisamment étroites pour empêcher que l'on puisse se glisser dans les celliers, tout en laissant passer l'air<sup>489</sup>.

Pour les maisons édifiées sur des replats, on a dû procéder autrement. La dureté du granite rend le terrain difficile à travailler et empêche le creusement de caves profondes. Beaucoup de maisons sont donc dotées de celliers édifiés comme des caves, situés en rez-de-chaussée avec les autres pièces de l'habitation, au détriment des fonctions résidentielles. Pour réaliser ces celliers, les constructeurs les ont fondés directement sur le granite, plus ou moins retaillé et retravaillé selon les besoins. Dans certains celliers, la roche a été surcreusée sur une profondeur comprise entre 0,50 m et 1 m ; dans d'autres, les maçonneries sont posées à même le substrat non retravaillé.

---

<sup>488</sup> Cet accès est desservi par un escalier de six marches, le niveau de la route étant supérieur de 1,20 m à celui du sol de la cave, fait de terre battue.

<sup>489</sup> La cave de la parcelle AC 63 présente une originalité (fig. 312) ; il est en effet possible qu'elle soit installée sur un ancien front de taille, un petit massif de granite utilisé pour l'extraction de matériaux.

## II. Typologie de l'habitat

L'habitat de Grandmont a constamment évolué avec de fréquentes reconstructions. En 1663, 17 maisons sont couvertes de tuiles et 20 de chaume ; d'autres sont couvertes pour moitié de tuiles et pour moitié de paille. La configuration des lieux favorise les constructions à flanc de terrain et permet d'avoir deux niveaux. Dans le quartier « Chez Ventillat », une maison possède un niveau sur la rue, un étage à flanc de terrain et un plain-pied vers la grange à l'arrière. Les maisons à « deux étages » appartiennent fréquemment à des forgerons avec la forge au rez-de-chaussée, donnant sur la rue, et la « résidence » au premier, donnant sur la cour vers la grange. Mais les petites maisons sont aussi souvent composées d'une chambre haute et basse.

Les observations réalisées dans les maisons et leurs caves semblent livrer l'image d'un habitat mixte, cumulant des fonctions résidentielles et agricoles ou artisanales, avec de grands espaces de stockage.

La construction des maisons grandmontaines est généralement simple mais soignée, avec des moellons de granite de moyen appareil grossièrement équarris et assez régulièrement montés, et avec des joints épais lorsqu'un mortier est présent. Ce mortier consiste localement en un sable granitique rose. Les ouvertures comme les fenêtres et les portes, lorsqu'elles sont en place, bénéficient d'un certain soin, avec une taille plus fine des moellons et des moulures discrètes sur les appuis de fenêtres et les linteaux.

Ces habitations ne sont pas exemptes d'un certain confort avec des cheminées en pierres de taille de grande dimension et des commodités aisément accessibles comme des éviers, des potagers ou des fours intégrés aux structures. Elles disposent aussi d'aménagements adaptés au milieu rural avec des granges, des espaces pouvant être utilisés comme des ateliers et des celliers ou des caves, parfois de grand volume, souvent installés en rez-de-chaussée des maisons au détriment de l'espace résidentiel.

### *1. Le bâtiment de la parcelle AC 61 (au nord de l'abbaye)*

Avant son effondrement en 2016, le bâtiment (**fig. 313**) consistait en une maison à un étage sur combles et niveau de sous-sol. La façade orientale, construite en moellons de granite, avait une porte à linteau droit et montants chanfreinés, édifée en moellons de granite soigneusement équarris. A l'étage, une fenêtre comportait un linteau droit et des montants chanfreinés, dotés d'une feuillure, ainsi qu'un appui ayant bénéficié d'un soin particulier. Dans la partie orientale, côté intérieur, une baie aveugle était surmontée d'un arc brisé. Ce bâtiment était doté de deux caves communiquant par une porte.

Une rupture marquée dans la façade du bâtiment semble indiquer qu'il présentait deux parties distinctes lors de sa construction. La partie orientale est saillante de 0,15 m sur une longueur de 10,50 m par rapport à la partie occidentale. Un chaînage d'angle, réalisé à l'aide de moellons de granite de moyen appareil, est visible à la jonction entre les deux parties du bâtiment et ces dernières présentent des différences marquées dans la mise en œuvre des matériaux et la répartition de leurs percements.

Les maçonneries de la partie occidentale de la façade sont irrégulières et hétérogènes. Elles mettent en œuvre des moellons de granite de petit appareil irrégulier dans les parties hautes et des moellons de granite de moyen appareil assez soigneusement équarris et montés selon un appareillage régulier dans les parties basses ou sur l'encadrement des ouvertures. L'encadrement de l'une des portes, la plus petite, comporte des réemplois. Des coups de sabre dans les maçonneries, notamment au-dessus de la porte de grange, indiquent des reprises et des réagréages sur cette partie de la façade.

La partie orientale de la façade présente un aspect plus homogène, malgré une mise en œuvre irrégulière des matériaux. Ils sont similaires à ceux de la partie occidentale, avec des moellons de granite de petit appareil grossièrement ou très grossièrement équarris, irrégulièrement montés, et des moellons de granite de moyen appareil assez soigneusement équarris, régulièrement montés, au niveau de l'encadrement des percements. Leur réalisation semble homogène, sans réemploi apparent, si tant est que les éléments composant la fenêtre soient en place, notamment son appui mouluré et le linteau comportant une feuillure.

A l'arrière du bâtiment, on distingue la trace de trois ouvertures, deux portes tournées vers les terrasses et une ouverture étroite de 0,60 m de large sur le côté intérieur pour 0,10 m de large sur le côté extérieur, sans doute destinée à la ventilation des parties basses du bâtiment.

## *2. La maison de la parcelle AC 22, un habitat édifié en bordure de terrasse (au nord-est de l'abbaye)*

Cette parcelle est occupée par un bâtiment rectangulaire de 20 m de long pour 10 m de large, divisé en plusieurs habitations après le début du XIX<sup>e</sup> siècle (**fig. 314**). La partie occidentale possède des aménagements utilitaires, avec un four construit en briques et un « potager », niche aménagée dans le mur comportant une pierre d'évier. Cette pièce peut correspondre à un ancien espace domestique, probablement la cuisine. La cave est située dessous, avec une descente côté rue à 1 m à l'ouest de la porte d'entrée.

Pour aménager cette cave, tenant lieu de fondation, les constructeurs ont largement exploité le relief du promontoire. Le sol et la paroi orientale sont constitués par la roche travaillée, marquée par de nettes traces d'exploitation, avec une série d'entailles rectangulaires de 0,25 x 0,50 m, soit la dimension d'un moellon de moyen appareil. La paroi occidentale est constituée par le mur de terrasse qui borde la route. Pour refermer et construire la cave, ses bâtisseurs n'ont eu qu'à réaliser une voûte

en berceau brisé prenant appui sur le mur de terrasse et le rebord du promontoire granitique, avant de combler les vides résiduels et les dépressions du granite avec des terres rapportées pour former la terrasse et installer le bâtiment.

### ***3. La maison de la parcelle AC 114, un habitat aisé du XV<sup>e</sup> siècle***

Cette maison (**fig. 315**) constitue l'un des vestiges d'habitat les plus anciens du bourg. De construction très soignée, elle est édifiée à l'aide de moellons de granite microgrenu bien équarris, assemblés à pierres sèches mais avec un très faible écartement. Ses chaînages d'angle ont été particulièrement travaillés. Ses murs atteignent le mètre d'épaisseur.

La maison disposait d'un étage et d'une cave, et était couverte de tuiles avec une toiture à arêtes. Le mur sud était percé de deux fenêtres au rez-de-chaussée, et le mur oriental d'une fenêtre à meneaux et d'une porte ouvrant sur un escalier qui permettait de rejoindre la parcelle 115. Une fenêtre subsistante au premier étage du mur sud présente au moins deux états puisqu'elle est dotée d'un linteau droit surmonté des restes d'un arc en berceau plein cintre. Des trous de boulins perceptibles sur le mur ainsi qu'un corbeau mouluré indiquent le niveau de l'ancien plancher du premier étage. Dans l'angle nord-est de la pièce principale, il est possible de distinguer les restes d'une cheminée en pierres de taille.

Dans la partie nord du rez-de-chaussée, on peut encore voir les restes d'un pilier de section carrée qui pourrait marquer l'emplacement d'une ou de deux anciennes ouvertures. Les restes d'une porte ou d'une fenêtre sont aussi visibles à cet endroit, sur le mur occidental. L'ancienne façade devait être très en retrait de l'alignement constaté en 1813 et de l'alignement présumé de la maison de la parcelle 111 à cette période.

Accolé à l'ancienne façade, le porche, ajouté en 1759, est moins épais que le reste des maçonneries de la maison. Avancé de près de 2 m sur la rue de la basse-cour, il est doté d'une ouverture latérale donnant sur la parcelle 111. L'arcature de l'entrée principale s'inscrit dans le style des porches de la région pour le XVIII<sup>e</sup> siècle. D'une taille soignée, il est doté de montants et d'une arcade moulurés avec une clé en diamant légèrement saillante. L'existence de ce type de porche semble être fréquente dans le quartier car il est possible d'en distinguer plusieurs sur le cadastre de 1813, au niveau des parcelles 111 et 157.

### ***4. La maison de la parcelle AC 24 (faubourg du Parc)***

Cette maison (**fig. 316**) est située le long de la rue du Parc, dans un quartier vraisemblablement en cours de développement en 1496. Le corps de bâtiment est organisé sur trois niveaux : une cave bâtie en entresol, un rez-de-chaussée avec cellier et un étage sur combles. Le mur oriental du bâtiment

comporte dans son angle sud-ouest un contrefort qui pourrait faire partie du système d'enceinte du bourg.

La cave est construite en moellons et cailloux de granite grossièrement équarris, liés entre eux par un mortier de sable granitique rose. Le niveau de sol du cellier semble avoir été modifié et seule sa voûte, qui prend appui sur le substrat géologique, est visible. Cette voûte en berceau brisé très irrégulière prend appui à même le substrat, qui porte les traces d'un ancien front de taille. L'accès se fait depuis la rue par une porte dont le linteau se trouve à un niveau supérieur à celui de la rue. Une niche aménagée dans la partie sud-ouest de la cave permet le dépôt d'une lampe.

Le rez-de-chaussée comporte deux pièces bien éclairées, chacune dotée d'une cheminée édifiée en moellons de granite assez soigneusement équarris et régulièrement montés, dont une partie semble être en réemploi. Le contrecœur de la cheminée de la pièce occidentale semble avoir disposé d'un four aménagé dans l'oeuvre du mur. Le plafond est soutenu par de massifs corbeaux de granite, dont certains semblent être des réemplois.

Au nord de la pièce orientale, on trouve un petit cellier édifié en moellons de granite micro et macrogrenu grossièrement équarris, et couvert d'une voûte en berceau brisé fondée sur le substrat affleurant. Son accès se fait par une porte de 1 m de large couverte d'un arc brisé, de construction soignée. Ce type d'annexe proche des pièces à vivre est assez rare dans les maisons de Grandmont puisque seul deux exemples similaires, d'une surface beaucoup plus importante, ont été relevés jusqu'à présent.

##### ***5. Les bâtiments de la parcelle AC 118 (faubourg des Barrys)***

Les structures de la parcelle (**fig. 317**) se composent de trois corps de bâtiment, organisés en U autour d'une cour centrale. Le corps oriental comporte un étage et semble essentiellement tourné vers des fonctions résidentielles ; le corps septentrional consiste en une grange et un cellier avec un étage ; le corps de bâtiment de la troisième aile n'a pas encore pu être exploré.

Le rez-de-chaussée du corps de logis central est divisé en deux espaces dont l'un donne accès à un cellier aménagé de plain-pied.

La pièce occidentale comporte une porte de 1 m de largeur, une fenêtre et un jour étroit aménagé au-dessus d'un potager à l'aide d'une pierre en réemploi. Cette pièce à vivre est dotée d'une cheminée en pierre de taille comportant un four à deux niveaux, dont les maçonneries intègrent un montant de porte ou de fenêtre doté d'une feuillure et utilisé en réemploi. Le mur occidental comporte deux petites niches proches de la cheminée. L'étage du bâtiment est occupé par des chambres sur combles.

La pièce orientale ne dispose d'aucun aménagement particulier, hormis un placard de 0,80 m de large pour 0,15 m de profondeur dans son mur nord. Elle est accessible par une porte de 2 m de large et éclairée par une petite fenêtre percée dans la partie sud du mur. C'est par cette pièce qu'on accède au cellier du bâtiment.

Le cellier est couvert d'une voûte en anse de panier dont les reins retombent à même le substrat géologique retravaillé. Le pignon nord est fondé sur le massif granitique dont on peut suivre la pente d'orientation est-ouest. Des marques d'outil, pouvant correspondre à un pic, sont clairement visibles sur la paroi et sont orientées en direction de l'ouest, ce qui suggère que la partie orientale du bâtiment ou, du moins, du cellier a été édifiée en premier. Cette masse rocheuse semble avoir servi à l'extraction de blocs de granite, ce dont témoigne l'entaille de forme rectangulaire réalisée dans la roche à l'extrémité sud du rein occidental de la voûte. Les maçonneries mettent en oeuvre des moellons de granite macrogrenu équarris avec plus ou moins de soin et assemblés selon un appareillage régulier, à l'aide d'un mortier de sable granitique rose. Le pignon nord est percé d'une porte. Le sol est constitué par le substrat qui a été tout particulièrement retravaillé. En effet, au pied des parois est, sud, et ouest du cellier, une rigole de drainage rectiligne, de 0,10 m de largeur, a été creusée afin de récupérer et d'évacuer l'eau issue de la condensation qui peut se former sur des parois mal ventilées. Son bord intérieur est revêtu de moellons de granite macrogrenu assez soigneusement équarris et l'eau est évacuée par deux drains qui traversent la paroi sud de la cave. Cet aménagement constitue une utilisation remarquable du substrat pour optimiser les conditions de stockage des denrées et pallier le problème d'humidité des celliers. Si elle est indatable, la mise en oeuvre de tels aménagements reste rarement constatée et dénote d'une certaine maîtrise des techniques de construction et d'aménagement, doublée d'une anticipation des phénomènes d'humidité amenés à se produire dans le cellier.

Le corps de bâtiment oriental consiste en une grange de grand volume, organisée sur deux niveaux avec un espace de stockage haut, qui surplombe le cellier, et un grand espace de stockage en rez-de-chaussée. Un escalier disposé contre le mur oriental permet de rejoindre une terrasse et l'étage du bâtiment. La grange partage son mur oriental avec le cellier. Les maçonneries de ce mur sont fondées à même le substrat rocheux qu'on peut suivre ainsi que la pente de la roche sur une partie du mur méridional. Une porte aménagée dans l'angle sud-est de la grange permet de rejoindre la terrasse derrière le bâtiment. Son seuil, qui présente des traces d'usure prononcée, a été taillé à même le substrat géologique.

Cette grange et son cellier constituent donc probablement la partie la plus ancienne de cet ensemble. La porte aménagée à la jonction de la grange et du bâtiment central a été murée avec un assemblage de moellons ne laissant passer qu'un faible jour à travers le mur entre deux montants

dotés d'une feuillure. L'arc en plein cintre qui couvre la porte ainsi que ses montants sont particulièrement soignés. Ils sont réalisés à l'aide de moellons de granite microgrenu bien taillés, assemblés de manière régulière avec des joints très fins. La présence de cet élément architectural, dont la partie supérieure a été partiellement recoupée par le percement d'une fenêtre, ne manque pas d'étonner sur un bâtiment agricole : il pourrait aussi s'agir de réemplois. Si ces réemplois provenaient de l'abbaye, cela sous-entendrait que la construction remonte à une époque relativement tardive, comprise entre le XVIII<sup>e</sup> siècle et l'année 1813.

### III. Les infrastructures

#### 1. *L'implantation et la construction des murs de terrasse*

Ces terrasses ont été le support de l'implantation de l'habitat et ont permis la mise en valeur agricole des pentes du promontoire. Leur installation crée des niveaux propres à la mise en culture, là où le substrat est affleurant, et elle facilite le travail de la terre. De ce fait, c'est aussi sur leur tracé et leurs structures que vient se greffer une partie du système de levades (canaux gravitaires) qui irrigue le territoire. Elles ont aussi un rôle de délimitation des propriétés et une partie du cadastre actuel continue de reprendre les limites qu'elles ont fixées. Chaque niveau semble avoir un usage bien défini. En effet, les jardins se trouvent généralement sur les deux premiers niveaux inférieurs et l'habitat est installé sur les niveaux supérieurs, à proximité de la voirie. Ces terrasses peuvent d'ailleurs être percées de volées d'escalier qui permettent le passage de l'une à l'autre. Elles s'organisent selon trois niveaux principaux.

Le niveau inférieur, en fond de vallée, suit les contours inférieurs du promontoire. Son rôle architectonique est important, il supporte l'ensemble des niveaux de terrasse. Des chaussées-digues et des rampes sont greffées sur sa structure. La base des murs peut accueillir des levades comme, par exemple, à la base des terrasses sud ou au nord de l'étang de Malessart.

Les niveaux intermédiaires sont multiples, ils suivent la pente du promontoire et servent à des usages variés, avec des jardins délimités par des murets de pierre pouvant former terrasse, de l'habitat et de petits pâturages. Leur création a permis de démultiplier les surfaces habitables et agricoles utiles autour de l'abbaye. Ils sont également irrigués par un système de bassins et de levades, dont l'utilisation est régie par un ensemble de droits qui apparaissent dans les actes notariés. Les terrasses intermédiaires concentrent aussi un nombre important d'organes de circulation (rampes, chemins, escaliers) qui permettent de joindre le niveau inférieur des terrasses et la vallée, ainsi que le niveau supérieur (fig. 318).

La terrasse supérieure accueille l'abbaye et connaît au moins un remaniement majeur, contemporain du programme de reconstruction de l'abbaye au XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle supporte les infrastructures de l'abbaye et délimite la « manse abbatiale ».

A sa jonction avec la digue de l'étang des Chambres, le mur de terrasse orientale mesure la même hauteur, soit 6,70 m (**fig. 319**). Comme la digue vient prendre appui sur la terrasse, celle-ci serait donc antérieure à la réalisation de l'étang. Une partie des terrasses aurait donc été réalisée avant même les aménagements hydrauliques et, dans la mesure où elles sont le support de l'abbaye et de l'habitat, il s'agit probablement des infrastructures les plus anciennes de Grandmont.

Les murs des terrasses de l'enclos monastique faisant l'objet de commentaires détaillés dans la synthèse archéologique, nous accorderons une attention plus particulière aux terrasses des faubourgs du Parc, d'Ambazac et de Chasteau-Neuf, dans la partie nord du bourg.

Ces terrasses sont édifiées en moellons de granite de moyen appareil, assez soigneusement équarris et montés selon un appareillage réglé. Les terrasses inférieures, contrairement à celles de l'abbaye, comportent peu de réemplois. Elles sont montées à pierres sèches, ce qui ne favorise pas la résistance de ces murs qui retiennent un important volume de terre et qui ont à subir des poussées latérales parfois augmentées par la présence d'habitations. La plupart ont conservé une hauteur de 2 m à 2,50 m. Les terrasses intermédiaires (**fig. 320**), principalement occupées par des jardins, présentent des murs d'une hauteur de 1 m à 1,50 m tandis que les terrasses supérieures ont généralement une hauteur plus importante. Là où nous avons pu observer l'arase de ces murs, leur épaisseur s'échelonne de 0,30 à 0,50 m. Ceux-ci semblent constitués d'un seul rang de pierres.

Nous n'avons pas noté de différences notables entre la construction des murs de la partie sud du bourg et celle de la partie nord. Si l'étendue des terrasses change, les techniques de construction sont les mêmes. Au nord, le promontoire se fait plus large et son relief plus doux. Sur les parcelles 16, 19, 21, 23 et 30, on remarque trois niveaux de terrasse de 0,70 m à 1,50 m de hauteur sur l'axe nord-sud et trois niveaux de terrasse de hauteur similaire sur l'axe est-ouest.

Comme au sud, les terrasses des parcelles 21, 23 et 30 épousent la forme du promontoire et remontent le long de ses pentes en paliers graduels, afin de créer des plates-formes propices aux aménagements. Alors que les terrasses sud suivent toutes une orientation nord-sud, celles du faubourg du Parc sont structurées selon les deux axes, afin d'adoucir la pente du promontoire et de rendre possible l'aménagement des rebords. Dans ce secteur, le granite affleure et les terrasses jouent un rôle important pour la mise en culture des sols et leur nivellement. Les parcelles sont plus étendues et suivent essentiellement le tracé des rues.

Ce sont les frères qui ont réalisé une part importante des terrasses qui structurent le promontoire et des aménagements hydrauliques du bourg, au moins dans les parties où les terrasses supportent l'ensemble de l'habitat et de l'enclos abbatial. Le chantier a demandé des moyens financiers importants, un haut degré de coordination et un savoir-faire professionnel. L'étude des maçonneries révèle que celles-ci ont été montées selon un appareillage très régulier, faisant appel à des parements de granite bien équarris de petite ou de moyenne dimension, dénotant un travail professionnel d'extraction et de taille de la pierre. Outre le transport du matériau et la recherche d'une qualité de pierre particulière, l'équarrissage des moellons de granite en sortie de carrière génère un coût supplémentaire et demande l'intervention d'une main-d'œuvre spécialisée. L'observation des sites carriers a d'ailleurs révélé que deux types d'exploitation coexistaient autour de l'abbaye, dont l'un témoigne d'une mise en œuvre professionnelle<sup>490</sup> (traces d'une extraction organisée avec saignées et négatifs de parements le long des parois rocheuses) et l'autre d'une mise en œuvre plus sommaire<sup>491</sup> (tranchées irrégulières, de plus ou moins grande dimension, réalisées à la perpendiculaire des coteaux, au départ des chemins ruraux).

## 2. L'enceinte et les portes de Grandmont (fig. 321)

Des indices tangibles dans les sources écrites, comme les mentions de portes dans le terrier de 1496<sup>492</sup> et de « vieux murs » dans les actes modernes, permettent d'établir l'existence d'une enceinte, au moins dès la fin du Moyen Age, qui protégeait le bourg et son faubourg sud. Mais les indices archéologiques permettant d'en connaître la forme et d'en restituer le tracé restent très ténus (fig. 322).

Les vestiges d'un mur de 35 m de long pour 1,20 m d'élévation conservée ont été repérés en limite sud de la parcelle 16. Assemblé à l'aide de moellons de petit et moyen appareil montés à pierres sèches selon un appareillage irrégulier, il est édifié dans la continuité d'une fondation d'escalier à volée courbe, qui permettait de descendre des parcelles 16 et 19 au faubourg de la Briasse. Il se perd au niveau de la terrasse intermédiaire de la parcelle 30 mais un chemin, qui mène à l'emplacement présumé de la porte du Masgo, existe toujours dans son prolongement. Le terrier de 1496 mentionne ce mur, le chemin ainsi que les portes de la Briasse et du Masgo, qui se situent à ses extrémités. Il n'est pas impossible que, dès 1496, un chemin permettant de passer d'une porte à l'autre et de rejoindre la fontaine du Parc soit associé à ce mur, soit par un passage aménagé dessus, soit le long de son tracé. Ce mur se trouve en lisière nord du village et part d'un rebord de l'éperon rocheux pour le traverser

<sup>490</sup> La plupart des carrières connues à ce jour datent du XIX<sup>e</sup> siècle et sont liées aux besoins en matériaux de construction de Limoges.

<sup>491</sup> Peut-être ces petites carrières sont-elles liées à une consommation personnelle. N'oublions pas que, depuis au moins le XVII<sup>e</sup> siècle, beaucoup d'hommes de la région migrent et travaillent dans le bâtiment.

<sup>492</sup> Le terrier indique quatre portes : la Jonchère, *Sorlaticus*, la Briasse et le Masgo.

sur au moins une partie de sa largeur. Il s'inscrit en cela dans une logique de fortification en éperon barré et de défense du promontoire.

La parcelle 31 est limitée, au sud et à l'est, par d'épais murs de terrasse présentant un fruit marqué et des angles saillants, et édifiés à l'aide de moellons de granite de moyen appareil, assez soigneusement équarris, montés selon un appareillage réglé. Si des affleurements de granite à cet endroit du promontoire ont pu justifier l'aménagement d'une terrasse, son relief en pente douce et l'aspect très partiel de cet aménagement, qui ne recouvre qu'une partie des affleurements de granite, ne suffisent pas à expliquer sa présence, en bordure du principal accès à la partie nord du bourg. En plus d'un objectif de mise en valeur des terres, cet aménagement, par sa situation et le soin apporté à sa construction, pourrait avoir une fonction défensive.

Un contrefort massif, de 3 m sur 3 m, est adossé à un mur de terrasse suivant un tracé légèrement circulaire dans le jardin de la parcelle 154. Ce mur isolé dans un secteur du promontoire où le relief est relativement plat ne manque pas d'étonner. La présence d'autres structures du même type à proximité, à savoir en façade de la maison de la parcelle 91 et de la maison de la parcelle 24, peut faire penser à une section d'enceinte. Son orientation suit celle de la terrasse inférieure de la rue du parc, sans pourtant être en rebord du promontoire. Ces deux ouvrages pourraient donc potentiellement être liés.

Dans le faubourg des Barrys, un mur visible sur 75 m de long, épais de 3 m et haut de 2 m d'élévation, est qualifié de « mur ancien » et « proche de la porte de la Jonchère », en 1496. Longé par un chemin, il est édifié en moellons de granite de petit à moyen appareil, assez soigneusement équarris mais irrégulièrement montés à pierre sèche. Ses parements viennent maintenir un blocage constitué de terre et de petits moellons. Cette structure, importante par ses dimensions, ne correspond pas aux murs de terrasse par sa typologie, ni aux fondations d'un habitat par son épaisseur et son mode de construction. Ces données, la longueur sur laquelle ce massif de maçonnerie est conservé et sa situation à proximité de l'emplacement présumé de la porte de la Jonchère semblent confirmer qu'il pourrait être attribuable à une section d'enceinte.

Les recherches confirment la rareté des éléments pouvant correspondre à une enceinte dans le bourg et les faubourgs. Les secteurs les plus probables, dans lesquels des sections d'enceinte auraient pu exister, se situent sur les parcelles 16 et 30, en configuration de barrage d'éperon, et sur la parcelle 176, barrant le principal accès à l'abbaye par le sud-ouest, en bordure occidentale du vallon qui sépare le faubourg des Barrys de l'abbaye. Ce type de muraille reste largement minoritaire dans le bourg et les faubourgs, au regard de l'importance prise par les murs de terrasse qui peuvent mesurer jusqu'à 8 m de hauteur. Ces murs abrupts, présentant par endroits un fruit marqué, rendent le promontoire difficile d'accès et pourraient avoir un rôle défensif, à plus forte raison s'ils sont surmontés par des

parapets ou des habitations. Il semble donc de plus en plus probable que le système défensif du bourg et des faubourgs repose sur un ensemble constitué à la fois de murs de terrasse, de portes et de sections de murailles ponctuelles, là où le relief s'adoucit.

### *3. L'organisation des voies de circulation à l'intérieur du bourg*

L'habitat autour de l'abbaye est structuré par deux axes perpendiculaires, se recoupant à l'entrée probable du monastère. L'axe nord-sud part du faubourg du Chateau Neuf (chemin de Brugères) pour contourner l'enclos abbatial, après le carrefour, par l'ouest et par le sud (voie publique de la Basse-cour) et rejoindre la chaussée-digue de l'étang des Chambres, en direction du faubourg des Barrys. L'axe ouest-est débute à la porte de la Briasse pour, après le carrefour, devenir la rue de la Gasne du Plombier, en direction du chemin de Las Fontanas, longeant ainsi la terrasse dite de l'Angleterre.

Les axes de circulation secondaires renseignent sur les raccordements réalisés entre les différents axes du bourg et, par extension, sur la distribution des espaces publics entre les parcelles. Ces ouvrages éclairent aussi sur les rapports entre le bourg et les parcelles agricoles ou les étangs environnants.

Dans le faubourg du Parc, un chemin, mentionné dès 1496, permet de se rendre de la fontaine de la Briasse à la porte du Masgo. Il est toujours perceptible entre les parcelles 16, 19, et 30, dont les limites semblent avoir repris le tracé. Outre les vestiges du mur avec lequel le chemin aurait pu fonctionner, il existe toujours sur la parcelle 30 un chemin de 3 m de large, qui était dallé (**fig. 322**). Une petite rampe permet le passage entre la parcelle 19 et la parcelle 16, surélevée de 1,20 m. Une seconde rampe permet le passage de la parcelle 30 à la rue du Chateau Neuf, elle aussi surélevée par rapport à l'ensemble des terrasses. Ce chemin permettait de joindre les deux portes de la partie nord du bourg et de rallier la fontaine du Parc depuis le faubourg de Chateau-Neuf.

Dans ce faubourg, entre les parcelles 185, 186, 187 et 188, une ruelle dont le tracé est toujours bien marqué dans le parcellaire subsiste en arrière des habitations. Cet axe, de 0,90 m de large, dessert l'arrière des habitations des parcelles 159 et 186, et permet de passer de la terrasse de la parcelle 188, où se trouvait un puits, à celle de la parcelle 46. La présence de cette ruelle qui circule entre plusieurs parcelles privées, à l'interface entre habitats et terrasses, interroge sur l'éventualité d'un espace public ou d'une servitude liée au puits de la parcelle 188. Son tracé et son implantation sont relativement similaires à ceux de la ruelle des parcelles 16 et 19. Ce mode de circulation diffère, par ailleurs, de celui observé sur les terrasses de la basse-cour, où les accès aux terrasses sont individuels et les parcelles soigneusement séparées les unes des autres par des murs. Cette différence est peut-être liée au statut des habitants qu'on sait plus privilégiés dans la basse-cour qu'au Château Neuf. L'accès à

l'eau est peut-être plus difficile dans la partie nord du bourg où les levades et les lavoirs sont moins présents, d'où peut-être la nécessité de maintenir un accès vers un point d'eau collectif, comme le puits de la parcelle 46.

Les rampes semblent jouer un rôle important dans les circulations au sein du bourg. Le plus important de ces ouvrages, sur la parcelle 115 (**fig. 318**), consiste en un pan incliné à deux voies de circulation avec créneau de croisement. Sa configuration suggère une fréquentation importante et un rôle stratégique dans la desserte des parcelles cultivées et des étangs situés en fond de vallon. Peut-être pour ne pas encombrer la circulation, la rampe est doublée par un escalier. Il s'agirait de l'escalier le plus important relevé dans le bourg, tant par sa largeur que par sa longueur qui pourrait atteindre les 16 m.

#### *4. Les aménagements hydrauliques, éléments structurants d'un paysage semi-rural*

L'essentiel des aménagements hydrauliques est concentré dans la partie sud, entre les étangs des Chambres et de Malessart. Cette position entre les deux plans d'eau est propice à l'établissement d'aménagements hydrauliques et à l'irrigation des prés. Les systèmes d'adduction d'eau ne sont pas pour autant absents du promontoire avec des fontaines, des puits et des lavoirs installés à intervalles réguliers. L'ensemble est alimenté par un système de levades et de canalisations comme la « gasne du plombier ». Le faubourg du Chateau Neuf semble le moins bien doté en aménagements hydrauliques ; seul le puits de la parcelle 188 a pu y être recensé. Cette différence et le recours à une solution de captage s'expliquent peut-être par un environnement géologique et hydrique moins favorable dans ce secteur.

La typologie des aménagements hydrauliques, variée, témoigne de la mise en place d'un système d'adduction d'eau abouti, qui prend la forme d'un service à la population dont l'usage est parfois codifié.

##### *- La Gasne du Plombier*

Il s'agit du captage de l'eau destinée à la consommation des frères de l'abbaye. Son originalité est qu'il est souterrain sur la totalité des 800 m de son parcours supposé.

La Ganne du Plombier<sup>493</sup>, évoquée dans le terrier de 1496, se présente aujourd'hui comme une petite mare construite au milieu d'un pré (**fig. 323**), où affleure une eau qui alimente l'étang des Chambres. Des canalisations en terre cuite à pâte rosée ont été retrouvées, encore en place, dans le pré

---

<sup>493</sup> Plombier peut venir du patronyme « Plombier » (Etienne Trezen dit Plumbier possède en 1496 les prés de Las Fontanas, près du chemin de Grandmont à Marzet, donc vers la Ganne du Plombier). Le « plubier » est peut-être celui qui fabrique les canalisations en plomb ou celui qui pose les plombs des vitraux ou des toitures.

en aval. Elles ne présentent ni pas de vis ni marque mais s'emboîtent grossièrement. Le tracé de cette canalisation semble relier la Ganne à l'abbaye.

En effet, le relief a été exploité pour alimenter un réseau de drains enterrés et de levades dont les ramifications sont multiples et permettent de couvrir le bourg comme les faubourgs. C'est précisément l'objet de la « Gasne du Plombier », une canalisation de grande longueur qui alimente l'abbaye et ses abords. Elle arrivait du nord-est pour desservir l'est de la terrasse de l'Angleterre, au pied de laquelle elle débouche dans un petit bassin de raccordement<sup>494</sup>.

A partir de ce bassin, nous avons pu suivre sur 25 m un drain creusé au pied de la terrasse, dont les parois sont réalisées à l'aide de moellons de granite assez soigneusement équarris et montés régulièrement à pierre sèche. Le drain, recouvert par des dalles de granite, longe le pied de la terrasse de l'Angleterre, se dirigeant tout droit vers l'ouest en direction de la place du bourg de Grandmont.

On a donc un ingénieux système d'adduction d'eau créé par les frères : deux captages souterrains en amont (le premier à 613 m NGF) par des puits maçonnés et fermés, un abreuvoir chemisé excavé dans un pré puis des canalisations de bois et/ou de céramique écartant l'eau du talweg pour l'amener sur le promontoire de Grandmont au moyen d'une pente douce (53 m pour 800 m soit 8,6%) afin d'alimenter un bassin (la fontaine du Fort ?) devant l'abbaye puis une petite pêcherie (560 m NGF) avant d'arroser les prés monastiques en contrebas de l'abbaye et de rejoindre le talweg (544 m NGF).

Ce captage peut être rapproché des découvertes effectuées lors des fouilles du prieuré grandmontain de Notre-Dame de Pinel (Villariès, Haute-Garonne) entre 1978 et 1993. Sur ce site, on a trouvé une canalisation de 200 m de long, de section octogonale, destinée à alimenter le prieuré. Les tuyaux sont en terre cuite, sauf dans l'enceinte du prieuré où elles sont en plomb. Deux puits, soutirés en permanence par un système de roues à godets, fournissaient l'eau. Le premier alimentait une citerne souterraine du prieuré servant à décanter l'eau ; le second servait à alimenter les latrines des religieux et les cuisines.

*- Un système de levades très développé*

Le système de levades constitue la colonne vertébrale des aménagements hydrauliques qui font vivre la population locale et les frères. Ces éléments discrets permettent la gestion de l'eau à différents niveaux, qu'il s'agisse du remplissage ou de la vidange des étangs, de l'irrigation des cultures ou de l'alimentation des fontaines (fig. 324).

Bien qu'enterrées, du fait sans doute de la fréquentation de la zone qui combine plusieurs voies de circulation, les levades de la parcelle 115 suivent une logique d'organisation précise. L'eau est distribuée à partir d'un bassin, via une ouverture prévue dans sa construction, pour passer sous la

---

<sup>494</sup> D'après les témoignages des habitants, elle alimentait aussi un bassin situé à l'extrémité occidentale de la place du bourg.

rampe, via un drain, avant de traverser la parcelle 115. La canalisation est montée comme suit : des dalles de granite de moyen appareil de 0,15 m d'épaisseur en constituent le plancher et sont le support des parois légèrement débordantes pour former ressaut et recevoir un couverture. Elles sont édifiées à l'aide de moellons de petit appareil. Les levades, lorsqu'elles sont couvertes, sont revêtues de dalles de granite de 0,50 par 0,25 m pour une épaisseur de 0,15 m.

Toutes les levades relevées dans le secteur témoignent d'une grande homogénéité dans les techniques de construction mises en oeuvre et dans les matériaux utilisés. Certains ouvrages, comme la levade qui dessert la pêcherie, peuvent présenter des dimensions plus importantes mais ils mettent en oeuvre des techniques semblables, avec un dallage servant de support à des parois de granite.

L'ensemble de ces données illustre la cohérence du programme d'aménagement hydraulique, sans doute réalisé au cours de la même phase et soigneusement entretenu jusqu'à une période récente.

- *Les lavoirs (fig. 325)*

Aux Barrys, un lavoir, situé dans la partie nord de la parcelle 142, consiste en un bassin rectangulaire de 3 m de large pour 7 m de long, d'une profondeur actuelle de 0,50 m. Sa proximité avec l'étang des Chambres et sa chaussée-digue, au niveau de laquelle il se trouve, laisse peu de doute quant à l'origine de son approvisionnement en eau. Edifié en moellons de granite grossièrement équarris et montés selon un appareillage régulier, il dispose de quatre pierres à laver inclinées, disposées sur ses côtés nord et sud.

Au sud-sud-ouest de l'enclos abbatial, un autre lavoir est d'un type similaire. Carré, il présente des côtés de 2,80 m pour une profondeur actuelle de 0,70 m. Ses murs sont montés à l'aide de moellons de granite assez soigneusement équarris et assemblés selon un appareillage réglé. Il dispose de trois pierres à laver à plan incliné, de 0,55 m de côté, et est alimenté par un drain maçonné de 0,55 m de largeur provenant de la parcelle 157.

Un bassin d'un type différent a été relevé au pied de la digue, sur la parcelle 115. Il est alimenté par l'eau provenant de l'étang des Chambres, via un drain de 0,40 m de largeur aménagé sous la digue. Le bassin mesure 2,90 m de long avec une profondeur actuelle de 0,90 m. Il consiste en une fosse de forme grossièrement carrée dont les bords sont revêtus d'un parement accolé à la digue. Le parement est réalisé à l'aide de moellons de granite de petit à moyen appareil, assez soigneusement équarris et montés selon un appareillage réglé, à pierres sèches, avec un écart peu important entre les pierres. Quelques reprises sont visibles sur son arase. Bien que d'une dimension suffisante, ce bassin n'a pas la configuration des deux lavoirs précédents. Il s'agit plus probablement d'un déversoir lié à l'étang des Chambres et utilisé comme point d'eau par les habitants du quartier, pour le bétail ou l'irrigation des cultures.

- *Les fontaines (fig. 326)*

La fontaine du Parc devait se situer, à l'origine, en pied d'enceinte, du côté extérieur. C'est un bassin de granite circulaire en sortie de drain, qui prend la forme d'un bassin rectangulaire aux bords arrondis dans sa partie nord. La partie circulaire a un diamètre de 1,75 m et la partie rectangulaire une largeur de 0,50 m pour 5,50 m de longueur. L'ensemble, doté d'un trop-plein sur son bord sud, est adossé au mur de terrasse qui soutient la chaussée de la rue du Parc.

La fontaine du Chantre, située sur la parcelle AC 149, consiste en un bassin rectangulaire dont les parois sont constituées de moellons de granite macro-grenu, assez soigneusement équarris et montés régulièrement à pierre sèche. Ses rebords nord et ouest comportent, chacun, un moellon façonné pour disposer d'une surface inclinée, pouvant s'apparenter à une pierre de lavage. La profondeur actuelle du bassin se situe entre 0,50 et 0,60 m. Sa construction est très similaire à celle des bassins interprétés comme des lavoirs<sup>495</sup>. La position de la fontaine, dans une zone de pâturages, pourrait suggérer qu'elle répond avant tout à des besoins agricoles. Elle reste cependant proche des habitations et se situe à proximité de l'emplacement présumé de la porte de la Jonchère. Ce modèle d'organisation n'est pas très éloigné de celui appliqué aux portes urbaines, comme les portes haute et basse de Lupsault à Laon, à quelques mètres desquelles se trouvaient, au XV<sup>e</sup> siècle, un puits et une fontaine pour rafraîchir hommes et animaux, au bout de leur chemin vers la ville.

- *La pêcherie de la parcelle AC 104*

Cette pêcherie (fig. 327) consiste en un bassin semi-circulaire monté à pierres sèches, à l'aide de moellons de granite de petit appareil très grossièrement équarris et assemblés selon un schéma irrégulier. Les murs sont fondés à même le substrat géologique, qui semble avoir été en partie retravaillé et qui occupe une partie du fond du bassin. Les parois ont une épaisseur de 0,55 m pour 0,70 m de haut et le diamètre intérieur est de 25 m de large pour 15,30 m entre le centre de la maçonnerie semi-circulaire et le centre de la chaussée-digue de l'étang de Malessart. Le bassin était alimenté par une levade de 1 m de largeur construite en moellons de granite soigneusement équarris et régulièrement montés, au pied de la terrasse inférieure de la parcelle 182. Le rôle de cette canalisation pourrait donc être double : alimenter la pêcherie et fournir un point d'eau pour l'irrigation des cultures situées sur la terrasse inférieure de la parcelle 182.

En l'absence de communication avec l'étang, ce bassin semble correspondre à un vivier pour l'isolement, le stockage, voire la régulation des populations de poissons.

---

<sup>495</sup> Ces similitudes d'aménagement sous-entendent que ces points d'eau ont pu connaître des usages multiples et servir autant pour le ravitaillement des hommes et des bêtes que de lavoirs ou de pêcheries occasionnelles.

#### IV. Parcellaire et organisation du bourg

Dans un premier temps, l'habitat s'est principalement implanté le long des murs de clôture de l'abbaye, sur lesquels le parcellaire s'est calqué, en bordure de deux voies de circulation : la voie publique de la Basse-Cour et la rue de la porte du pont Tabourin à la porte du Parc. Les faubourgs du Parc, d'Ambazac, des Barrys, du Masgo et de la Jonchère sont mentionnés dans le terrier de 1496. Le faubourg du Chateau-neuf, absent du terrier, se développe postérieurement.

Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, l'ensemble de l'habitat et le réseau viaire sont en place. On discerne clairement, dans les sources, l'organisation du promontoire en terrasses et le rôle joué par les aménagements hydrauliques dans la gestion de l'espace. D'après les actes notariés, le découpage cadastral tel que nous le connaissons serait déjà majoritairement en place dès 1665, ce qui indiquerait une fixation de la trame urbaine durant la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

Bien que le nombre des religieux grandmontains ait considérablement diminué au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, les conséquences de leur départ ont dû être importantes pour l'organisation du bourg et son activité. Une fois l'ordre dissous, les officiers de justice, les gens de robe et, plus généralement, le personnel travaillant régulièrement avec l'abbaye ont probablement quitté le bourg, accentuant son caractère rural. Ce fait se mesure, dans le parcellaire, par les démolitions et les regroupements intervenus dans les rues de la Gasne du Plombier ou de la Basse-cour. Ce changement peut aussi s'observer de manière plus fine à l'échelle des parcelles 28 et 29 où quatre maisons sont regroupées en deux habitats dès 1830.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Grandmont compte une soixantaine de familles, qui vivent d'une agriculture vivrière. Des activités artisanales sont maintenues jusque dans la décennie 1900, notamment dans le domaine de la petite métallurgie (clouteries) et du tissage. En 1910, le bourg compte encore un sabotier, des menuisiers et des scieurs de long. Parmi les commerçants, on trouve un boucher, deux aubergistes, un petit bureau de tabac, un vannier, un quincailler, un marchand de vin et un autre de petits porcs.

La Seconde Guerre Mondiale a occasionné des dommages relativement importants avec l'incendie des six maisons implantées près de la porte de la Briasse, la destruction du bâtiment de l'infirmerie de l'abbaye et de plusieurs autres situés sur le côté occidental de la rue du faubourg du parc. Ces destructions constituent les dernières modifications d'importance intervenues dans la trame urbaine de Grandmont.

### **1. Un habitat dense et organisé au nord de l'enclos monastique (fig. 328)**

Le long de la rue de la Gasne du Plombier, une majorité des caves et des celliers étudiés aux abords de l'emprise présumée de la terrasse de l'Angleterre possède un système de double accès ouvrant à la fois vers l'espace public et vers la terrasse. Il s'agit du seul secteur où un tel aménagement des accès a été repéré. S'il apparaît peu probable que les bâtiments étudiés jusqu'à présent soient directement rattachés à l'abbaye, il semble que l'habitat de ce secteur soit aménagé de manière à faciliter les relations entre l'espace public et la terrasse. Il est, par ailleurs, intéressant de noter que les maisons de cette rue sont organisées selon un parcellaire très régulier, en petites lanières, sur des parcelles de taille similaire. Elles présentent aussi de grandes similitudes dans leur construction. Ces constats ne sont pas sans rappeler la manière dont s'organisent l'habitat et ses circulations en contexte urbain, de même que les habitats édifiés selon des programmes de construction en série à des fins de lotissement. Il faut peut-être voir ici l'influence de l'abbaye dans la mise en place de cet habitat.

### **2. Un habitat étagé au sud de l'enclos monastique (fig. 329)**

Le long de la voie publique de la Basse-cour, sept maisons se trouvaient sur les parcelles 110 et 111 en 1813, alors que le terrier de 1496 ne mentionne que deux propriétaires entre la maison de la parcelle 114 et la chapelle Sainte-Marie-Madeleine, située à l'extrémité occidentale de la rue. Le quartier reflète donc une dynamique d'évolution du parcellaire, en lien avec l'évolution de l'activité de l'abbaye qui tire un revenu de ces terrains.

Selon des actes des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, l'espace est organisé en fonction de la rue longeant le mur de terrasse et bordée, au sud, par des habitations occupées par une population de juristes et de propriétaires terriens. Ces maisons sont installées sur une série de terrasses partiellement aménagées en jardins, qui occupent la pente sud du promontoire jusqu'au talweg où coule le ruisseau canalisé de la parcelle 151. La plupart de ces bâtiments sont progressivement abandonnés entre le début du XX<sup>e</sup> siècle et la décennie 1970, avant de disparaître progressivement sous la végétation.

#### *- Les bâtiments*

La parcelle 108 est occupée par un petit bâtiment rectangulaire de 5,60 m par 4,20 m. Interprété comme un petit édifice de stockage à vocation agricole, il est construit en matériaux de réemploi et n'apparaît pas sur le cadastre de 1813. A son angle sud-ouest, le bâtiment comporte une colonne engagée en réemploi. Celle-ci pourrait provenir de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine, que les informations fournies par le terrier de 1496 permettent de situer entre les parcelles 106 et 157.

La parcelle 110 comprenait cinq bâtiments en 1813. Il ne reste aujourd'hui que des vestiges de l'élévation de l'un d'eux, en front de rue, sous la forme d'un mur de 22,60 m de long pour 0,54 m d'épaisseur. Construit en moellons de granite, il est coupé, aux deux-tiers de sa longueur, par une porte de 1,05 m de large.

En 1813, la parcelle 111 était occupée par un bâtiment mentionné dès 1496, dont les traces ont aujourd'hui disparu. Deux sondages ont permis de retrouver ses murs pignons nord et sud, tous deux de 0,80 m d'épaisseur et construits en moellons de granite.

Dans la parcelle 114 se trouve le bâtiment le mieux conservé de cet ensemble, celui-ci ne s'étant effondré qu'entre 1965 et 1975 (**fig. 315**). C'est une maison d'un étage sur combles et caves dont la façade est prolongée dans sa partie occidentale par un porche de 2 m de large. Une terrasse, située dans la partie sud, est associée à ce bâtiment, mentionné par le terrier de 1496. Certains éléments de son bâti pourraient être datés du XV<sup>e</sup> siècle. La maison comporte, en effet, une fenêtre à meneaux sur son mur oriental ainsi qu'un escalier d'accès permettant de rejoindre la venelle repérée sur la parcelle 115. Les restes d'élévation témoignent d'un bâtiment particulièrement bien construit, édifié en moellons de granite en moyen appareil très soigneusement équarris et montés selon un appareillage réglé, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les chaînages d'angles ont été particulièrement soignés et la maison dispose de corbeaux moulurés pour soutenir ses planchers ainsi que d'une cheminée en granite, convertie en four dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. La qualité de construction de cette maison, son ancienneté et son emplacement ne sont pas sans soulever plusieurs questions quant à sa fonction première.

Les vestiges de deux bâtiments se trouvent sur la parcelle 115. Aucune de ces deux structures ne figure sur le cadastre de 1813, leur construction serait donc postérieure à cette date et l'un des bâtiments intègre des réemplois provenant de l'abbaye.

#### *- Les murs de terrasse*

De construction hétérogène avec de nombreuses réparations dues à la poussée des terres, les terrasses structurent l'occupation des pentes du promontoire. Il est possible d'en distinguer deux types.

Les terrasses supérieures jouent un rôle déterminant dans l'aménagement de l'espace en permettant l'installation de bâtiments sur les flancs du promontoire. C'est le cas pour la terrasse sur laquelle est installé le mur sud de l'enclos abbatial et pour celle qui supporte les habitations bordant le chemin public.

Les terrasses inférieures jouent le rôle de niveaux intermédiaires entre la plate-forme sur laquelle est posée l'abbaye et le fond des vallées. Outre leur rôle dans l'aménagement et la structuration de

l'espace, ces niveaux intermédiaires constituent des supports pour l'aménagement de jardins ou de bâtiments légers.

*- Les organes de circulation*

Plusieurs aménagements permettant de passer des maisons de la terrasse supérieure aux jardins de la terrasse intermédiaire ont été repérés.

La terrasse de la parcelle 109 est desservie par un escalier à volée courbe, qui desservait une maison implantée dans la partie occidentale de la parcelle 110, dont une partie des élévations est toujours visible. Ces vestiges consistent en une lucarne et une porte ouvrant sur le palier rectangulaire de l'escalier, qui précède une volée de marches courbe débouchant au pied de la terrasse intermédiaire.

L'escalier à volée droite de la parcelle 112 permet de desservir l'une des habitations qui se trouvent sur la parcelle 111. Ses marches sont faites de moellons de granite, dont certains réemplois, posés sur un massif de maçonnerie rectangulaire. Son extrémité supérieure consiste en un palier ouvrant sur une porte dont la trace subsiste sous la forme d'une pierre de seuil marquée d'une feuillure, usée et polie dans sa partie centrale.

Adossée à un mur de terrasse, une grande rampe (parcelle 115) permet de passer des parcelles situées au fond de la vallée, au niveau de la rue qui longe l'enclos abbatial. Ses dimensions importantes (de 5 m à 9 m de large pour 35 m de long) et sa configuration en pente douce laissent supposer qu'il s'agissait d'un accès très fréquenté, utilisable par du bétail ou des véhicules légers. A mi-longueur, la rampe s'élargit de 6,30 m, peut-être pour permettre le croisement de véhicules ou de troupeaux. Cette rampe est le support d'un bâtiment interprété comme une grange-étable à laquelle elle donne accès. La présence d'un mur de hague, qui sert à contenir des éboulis issus du mur de terrasse, suggère que la rampe a longtemps été utilisée et entretenue.

*- Les aménagements hydrauliques*

Les parcelles 106, 115 et 151 ont révélé la présence d'un système d'adduction d'eau associé à l'habitat civil. Ces aménagements hydrauliques consistent en une série de drains et de bassins construits en moellons de granite et alimentés par les étangs.

Leur existence et leur usage, très codifiés, sont perceptibles dans les actes notariés dès 1663. Chaque propriétaire d'une parcelle desservie par le réseau hydraulique a accès à l'alimentation en eau sur une plage horaire bien définie dans la journée. Cela suggère l'existence d'un système courant dans la région, permettant de couper ou d'ouvrir l'alimentation en eau d'une parcelle à l'autre.

Un conduit maçonné fait passer l'eau de l'étang des Chambres sous la digue pour alimenter un bassin. Puis l'eau traverse la parcelle 115 par le biais d'un drain aménagé sous la rampe. Un second drain retraverse la parcelle 115 et alimente le ruisseau.

Ce dernier semble desservir plusieurs aménagements, dont un bassin. Des accidents de terrain, plusieurs replats d'origine anthropique et l'aménagement de chutes d'eau artificielles sur son cours laissent penser que son énergie hydraulique a été exploitée. Via un canal réalisé à l'aide de moellons de granite, le ruisseau vient se jeter dans l'étang n° 5, qui fait partie du même système que les étangs des Chambres et de Malessart. A partir de cet étang, un second canal, passant au pied du mur de terrasse inférieure de la parcelle 182, vient alimenter une pêcherie sise au sud de la parcelle 104.

### ***3. Un habitat disparu à l'ouest de l'enclos monastique***

L'implantation de l'habitat à l'ouest de l'abbaye est plus difficilement perceptible à cause de sa démolition en 1714. Nous savons, grâce aux sources écrites, qu'il était implanté en bordure de voie et, grâce aux vestiges de terrasses, que son mode d'implantation était similaire à celui des maisons de la voie de la Basse-cour. L'habitat y joue un rôle d'interface entre l'espace urbanisé et les surfaces mises en culture sur les flancs du promontoire et dans les vallons.

Le nord et l'ouest de la parcelle 101 sont bordés par des murs de terrasse construits en moellons de granite de moyen appareil, grossièrement équarris et montés selon un appareillage irrégulier. Comme sur les terrasses sud, une volée d'escalier permet de passer de la parcelle 101 à la parcelle 88 située sur le promontoire. Le mur de terrasse, qui borde l'est de la parcelle 101, pourrait s'inscrire dans le même axe que les vestiges de terrasse identifiés sur les pentes de la parcelle 104. Un mur de terrasse borde également le sud de la parcelle 101 et tient lieu de limite cadastrale entre les parcelles 101 et 104. D'autres vestiges de terrasses ont également pu être identifiés dans le quart nord-est de la parcelle 103. Il semble donc que ce versant occidental soit aménagé selon les mêmes méthodes que la pente sud du promontoire.

### ***4. Un habitat maîtrisé au nord***

- Trois « faubourgs »

Au nord, les quartiers, qualifiés de faubourgs, se sont développés à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, là aussi en bordure de voies de circulation dont certaines devaient préexister, si on en juge par l'implantation des portes. Dans ce secteur, le promontoire rocheux est plus large et présente moins de contraintes pour l'implantation de l'habitat. Les parcelles dont le tracé est confirmé par le relevé des

bâtiments, sont plus étendues et plus élargies. De même, les terrasses sur lesquelles les maisons sont implantées et les jardins correspondants sont un peu plus larges (**fig. 330**).

Sur les trois faubourgs d'Ambazac, du Chateau-neuf et du Parc, Chateau-neuf est celui qui présente la plus forte densité urbaine avec 10 parcelles en 1813. En comparaison, 6 parcelles se trouvent dans le faubourg d'Ambazac et 10 dans le faubourg du Parc, dans lequel le tissu urbain est cependant plus lâche et les maisons plus éloignées les unes des autres. Dans les faubourgs du Parc et d'Ambazac, l'organisation des circulations suit une logique similaire à celle des autres secteurs, avec des accès sur rue et des accès sur les jardins ou les terres cultivées. Dans le faubourg du Parc, l'implantation des maisons, au pied du promontoire et contre les terrasses inférieures, a limité les possibilités d'extension des parcelles en direction de l'est et une partie de ces maisons ne dispose pas de jardins. Ce constat est moins vrai pour la partie occidentale du faubourg où l'arrière des maisons est orienté vers un vallon.

*- Un espace résidentiel et agricole (fig. 331 et 332)*

Sur la parcelle 40, le bâtiment côté rue est actuellement une maison d'habitation dotée de deux niveaux et restée proche de son état du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle est séparée, par une cour, d'une vaste grange installée en limite orientale de la terrasse supportant l'ensemble. Les parcelles 159 et 186 abritent des habitations édifiées sur le même modèle, avec un rez-de-chaussée sur rue, un étage de plain-pied par rapport à la terrasse en arrière, un second étage et des combles.

Si les premières mentions écrites de ces bâtiments remontent au XVI<sup>e</sup> siècle, un escalier à vis du XV<sup>e</sup> siècle a été inventorié dans la maison de la parcelle 159. Le bâtiment de la parcelle 40 connaît de profondes modifications au XVIII<sup>e</sup> siècle ; son niveau supérieur jusqu'alors utilisé comme local agricole est transformé en habitation. Au rez-de-chaussée, la transformation des pièces sur rue en espace d'habitation peut remonter au XIX<sup>e</sup> siècle. La maison de la parcelle 159 comporte tous les éléments d'une résidence avec des pièces à vivre, dont l'une est dotée d'une cheminée et d'un « potager », et une autre d'un four. Il semble donc que, jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, cette maison a fonctionné comme un espace résidentiel associé à de grands bâtiments agricoles installés sur les parcelles 40 et 41. Les surfaces dévolues à l'habitat auraient alors été augmentées à cette période, avec la modification du niveau supérieur du bâtiment de la parcelle 40. La grange qui se trouve dans la cour n'a pas évolué et a conservé cette fonction. Nous ne disposons pas de données permettant de dater la maison de la parcelle 186 mais, par ses dimensions et ses alignements, elle semble se rattacher au même ensemble.

L'espace d'habitation des parcelles 159 et 186 est suffisant pour héberger une famille de plusieurs personnes en garantissant à chacun des espaces d'intimité. Les aménagements témoignent d'un bon niveau d'hygiène et de confort avec un potager, une cheminée par étage et un vaste cellier accessible

de plain-pied depuis la rue. Malgré l'absence d'ornements, ces aménagements dénotent un niveau de vie aisé pour les occupants de la maison, au contraire de ceux plus sommaires de la maison de la parcelle 40, en partie tournée vers des usages agricoles jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

La répartition des espaces dans cet ensemble correspond à des fonctions mixtes. Les bâtiments combinent des espaces de stockage agricoles, voire artisanaux avec la présence de fours, et des fonctions résidentielles. Les parcelles 40 et 41, qui comportent une cour, sont organisées comme une ferme, avec une grange rejetée en fond de terrasse et des espaces d'habitation originellement situés à l'écart, loin des nuisances de la rue comme de la cour, du fait de leur situation à l'étage.

La construction des bâtiments et leur implantation semblent exploiter une élévation du promontoire à cet endroit. On peut, en effet, trouver la roche en fondation de la façade des bâtiments du côté de la rue ainsi que dans les celliers, avant que le terrain ne remonte et que nous ne la retrouvions côté est, en pied des terrasses fondées sur un affleurement. Or, l'étage des bâtiments côté rue est de plain-pied par rapport à la cour. Il semble donc que les constructeurs de ces bâtiments ont exploité la rupture de pente pour créer un niveau de cellier et des étages abrités, tout en bénéficiant de surfaces importantes en arrière des bâtiments grâce à la terrasse implantée à cet endroit. En arrière de la parcelle 186, une ruelle de 0,90 m de largeur, qui descend en pente douce vers les parcelles 44, 46, et 47, est peut-être associée à une servitude d'accès liée au puits.

La grange de la parcelle 41 dispose d'un important volume intérieur, aujourd'hui sans cloisonnement, avec quatre accès en façade dont deux murés : une porte d'une largeur de 1 m et une porte de grange de 2 m de large, condamnée peut-être suite à une remontée du niveau du sol de la cour. L'accès actuel se fait par une seconde porte de grange, probablement percée suite à la fermeture de la première. La quatrième porte d'une largeur de 1 m est située du côté sud de la façade du bâtiment. Bien que l'espace intérieur de la grange ne soit plus cloisonné, il n'en a peut-être pas toujours été ainsi et ces portes servaient peut-être à desservir différents espaces individualisés. La grange est mal éclairée par des fenêtres étroites, probablement pour favoriser la conservation des denrées entreposées tout en maintenant l'aération des lieux. La charpente d'origine semble toujours présente en couverture du bâtiment, avec des entrails, des arbalétriers et des pannes de forme irrégulière.

L'étage du bâtiment de la parcelle 40 (**fig. 333**) comporte, dans sa partie nord-est, une pièce à vivre dotée d'une cheminée en pierre de taille et d'un aménagement de type niche ou placard. Le dallage est partiellement confectionné à l'aide de matériaux de réemploi, dont des moellons de granite de moyen appareil soigneusement équarris. Une porte, aménagée dans le mur sud, permet d'accéder à ce qui est actuellement une grande pièce dotée d'un four, lui aussi confectionné à l'aide de moellons de granite en réemploi. Si l'on ne peut pas dire avec certitude que ces réemplois proviennent de l'abbaye, leur présence est significative dans un espace partiellement remanié au XVIII<sup>e</sup> siècle, soit la période où

l'abbaye est reconstruite. Les pièces de la partie occidentale correspondent actuellement à des chambres munies de niches et de placards aménagés dans l'oeuvre des murs.

La distribution des espaces dans ce bâtiment obéit à une logique différente, avec des pièces d'une surface moins importante dans la partie sud, dont la répartition semble avoir été contrainte par la présence d'une cage d'escalier et celle de la grange. Le recalage du plan de cet étage avec celui du rez-de-chaussée permet de remarquer qu'au nord, le mur séparant les pièces orientale et occidentale se trouve au même niveau que celui séparant les deux pièces du rez-de-chaussée, tandis que les cloisons de la partie sud suivent un axe différent. Cet axe reprend en partie celui du couloir situé dans la partie sud du rez-de-chaussée et, à l'étage, le mur séparant les parties nord et sud se trouve au niveau où la façade du bâtiment est marquée par un désaxement. Il n'est donc pas impossible que deux habitations aient été réunies en une seule.

Cet ensemble est représentatif de l'évolution de l'habitat à Grandmont au cours de la période moderne et fournit des données susceptibles de renseigner sur la population de ce secteur. Cet habitat mixte cumule des fonctions résidentielle et agricole, au sein de terrasses aménagées comme des exploitations. Les bâtiments offrent d'importants volumes de stockage et des équipements permettant une petite activité artisanale. Il semble donc qu'ils soient destinés à une population d'exploitants agricoles relativement aisés. Ces activités et la population du quartier semblent avoir évolué au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, en liaison avec le déclin de l'abbaye et la diminution de ses effectifs.

##### **5. Au sud-ouest de la digue, le « faubourg » des Barrys (fig. 334)**

L'implantation de l'habitat dans ce faubourg présente une densité relativement faible, avec des maisons concentrées en bordure de voie et des parcelles assez étendues, tant en largeur qu'en longueur. Une partie des maisons est même implantée à l'écart de la voie, en coeur de parcelle. La confrontation des cadastres permet de remarquer que la plupart des maisons du quartier ont disparu après 1813. L'essentiel des bâtiments restants est partagé entre des maisons d'habitation et des bâtiments agricoles, autour desquels sont organisées les terres cultivées qu'on retrouve autour du faubourg et aussi en son centre. On notera que l'essentiel des maisons est concentré à l'extrémité orientale de la chaussée-digue, près de l'abbaye, entre l'étang des Chambres et les pâturages situés à l'ouest. Le secteur est abondamment drainé par des aménagements hydrauliques. Comme le long de la voie de la basse-cour, les habitations situées tout au sud des Barrys se sont implantées en rebord de vallon, à proximité des jardins qui se trouvent dans le fond.

Nous n'avons pas noté de rupture importante entre le schéma d'aménagement en terrasses du bourg et celui des Barrys, à cela près qu'au niveau du faubourg, les contraintes du relief s'avèrent moins fortes et l'occupation moins dense. Le schéma de distribution des parcelles obéit à une logique

similaire, à la différence que les parcelles sont plus étendues et essentiellement utilisées à des fins de pâturage et de culture. La densité des bâtiments est également moins forte que dans le bourg.

La porte Jonchère est mentionnée dès 1496, le mur (*paries*) est alors qualifié d'ancien ; des maisons s'appuient sur la porte avant 1663 et d'autres sont bâties au-delà en 1663. On peut donc avancer que le faubourg remonte au moins au XV<sup>e</sup> siècle et qu'il a pu être fortifié en même temps que le bourg, d'où peut-être son nom.

#### *6. Les surfaces cultivées et les pâturages*

Si une partie d'entre elles est mentionnée dans le terrier de 1496, la plupart des surfaces cultivées et surtout des jardins n'apparaissent véritablement, dans les sources écrites, qu'à partir des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. On peut cependant noter une permanence de la logique d'aménagement du bourg, qui laisse raisonnablement supposer que la plupart des maisons de Grandmont disposaient d'un jardin aménagé en terrasse, à l'arrière des habitations. Cette organisation de l'espace semble imiter celle qui est mise en oeuvre dans l'abbaye, avec des jardins situés le long des terrasses, en arrière des bâtiments. D'un point de vue du parcellaire, leurs limites se calquent sur celles de l'habitat, quel que soit le niveau de terrasse. Cela est particulièrement visible dans le secteur de la voie de la Basse-cour où le parcellaire est très bien conservé.

L'organisation des jardins implantés sur des terrasses suit la même logique dans les autres faubourgs de Grandmont, hormis dans la partie sud de celui du Parc tournée vers des prés et aux Barrys où l'arrière des maisons ouvre aussi sur des pâturages. La mise en culture des terrasses du secteur de L'Angleterre a probablement posé des difficultés car le substrat géologique se trouve à peine 0,10 m sous la terre végétale. Ce terrain moins propice à la mise en culture explique peut-être la vocation plus artisanale du quartier, au moins pour les périodes récentes, voire la plus forte densité de l'urbanisation dans cette partie nord du promontoire.

Les prés et les jardins semblent répartis à parts à peu près égales au pied du promontoire, dont les abords sont drainés par le réseau hydraulique entre les étangs et les pêcheries. On a ici une disposition relativement classique où les terres cultivées et les surfaces agricoles se trouvent essentiellement à l'extérieur de l'espace urbain, qu'elles ceinturent. On notera que, contrairement à ce qui s'observe au niveau des terrasses de la basse-cour, le flanc du vallon, du côté des Barrys, n'a pas été structuré par des terrasses.

### 7. L'organisation du bourg de Grandmont d'après le terrier de 1496

Le terrier de Grandmont<sup>496</sup>, rédigé pour sa plus grande partie en 1496 et pour une petite partie en 1501, rassemble 488 notices décrivant les biens des tenanciers de Grandmont et leurs redevances. Notre objectif est de proposer une localisation topographique de ces biens (surtout les maisons) en les replaçant sur le plan cadastral de 1813 (fig. 321).

63 maisons ont été individualisées, dont 49 situées dans la basse-cour de l'abbaye, 5 dans le faubourg du Masgo (bas de Grandmont, route de Saint-Sylvestre), 2 dans le faubourg de la Jonchère (Les Barrys) et 6 dans le faubourg d'Ambazac (haut de Grandmont). On a pu aussi localiser, avec plus ou moins de certitude, des bâtiments religieux comme la maison du curé de Saint-Sylvestre ou la chapelle Marie-Madeleine, des bâtiments monastiques comme l'infirmerie et son pont, quatre portes s'ouvrant sur la basse-cour (porte du Parc, porte de l'Infirmerie, porte du Fort ou *Sorlaticus* et porte de la Voulte). Dans les faubourgs sont mentionnées trois portes : la porte de la Jonchère (Les Barrys) qui n'était plus qu'à l'état de ruines puisqu'on n'y mentionne que des fondations, la porte Basse ou Briasse (sur la route de Saint-Sylvestre) qui précède la porte du Masgo.

Nous suggérons d'identifier la maison du définitoire (*diffinctionum*) comme l'infirmerie de l'abbaye. Il est, en effet, indiqué que la maison de Martial Barny est située entre celle de Pierre Lou Maigre et le pont du définitoire (*diffinctionum*) tandis que la maison de Pierre Lou Maigre est placée « à l'extrémité du pont de l'Infirmerie »<sup>497</sup>. De même, nous pensons que la porte *Forlaticus* correspond à la porte du Fort. En effet, la maison de Jean de Mazière est située « proche de la porte du monastère dite porte *Sorlaticus* », près de la maison de Vincent Guillot et de celle de Simon le Prince, elle-même placée en face de la « porte du Fort » et de la « fontaine du Fort ». Elle se situerait à l'entrée orientale du chemin qui borde aujourd'hui le sud de l'enclos de l'abbaye. La porte de la Voulte serait alors l'actuelle entrée du chemin qui coupe en biais le site de l'abbaye.

La chapelle Marie-Madeleine est mentionnée dans la basse-cour comme étant encadrée par les maisons de Martial Marzet et de Pierre de Phelipus, cette dernière édifiée le long de la voie publique de la basse-cour. Un pont Tabourin est mentionné dans le terrier de 1577, qui cite aussi un Léonard Tabourin, et dans le terrier de 1663, qui parle d'une « rue tirant de la Porte de la Voute au Pont Tabourin et d'une maison... scize et appuyant le Pont Tabourin, et confrontant... à la grange... dans laquelle a esté autrefois la chapelle de Ste Magdelaine ». La chapelle serait donc située au bord du chemin méridional de l'abbaye et reliée par un pont.

<sup>496</sup> Ce document, conservé aux AD Haute-Vienne (5 H 108), a été publié par Marion Daure, *Etude du patrimoine de l'abbaye de Grandmont et de sa gestion à la fin du XVe siècle*, Mémoire de maîtrise d'histoire médiévale, sous la direction de Bernadette Barrière, Université de Limoges, 1998 (AD Haute-Vienne, 40 j 106).

<sup>497</sup> On sait que l'infirmerie est traditionnellement située près de l'actuelle chapelle de Grandmont mais elle peut aussi être placée de l'autre côté du chemin, ce qui expliquerait la présence d'un pont.

La maison du curé de Saint-Sylvestre est localisée dans la basse-cour, près des maisons d'Etienne Trezen dit Plumbier et Jean Berny dit Jamilhon, cette dernière assise le long de la « voie publique qui va de la Porte du Parc à la maison de Jean Gropeyre », voie qu'on peut assimiler à l'actuelle route de Saint-Léger.

L'Aumosnerie se trouve dans la basse-cour, contiguë à la Porte du Parc et aux « Estables », tout comme la demeure du prêtre Jean Berthonelle, qui est également dans la basse-cour et contiguë à l'hôtel (*aula*) d'Angleterre.

Si la localisation relative des maisons des tenanciers, les unes par rapport aux autres, a pu être reconstituée grâce aux confronts (fig. 335), il n'a pas été possible d'aller plus loin sans connaître l'état du bâti au XV<sup>e</sup> siècle.

## V. Sociologie du bourg

Le terrier de 1496 indique un éclatement de la propriété en petites parcelles. On compte 33 feux dans le « village » de Grandmont et 76 dans la franchise, ce qui représente une assez forte densité. Les tenanciers qui habitent près des murs, y compris entre la porte du Parc et la Fontaine du Parc, font partie de la basse-cour. Les maisons reflètent les strates sociales de Grandmont, qui n'offre guère de place aux laboureurs. Certaines familles sont qualifiées de bourgeoises. Leurs fils entrent à l'abbaye ou occupent des charges. Les religieux emploient, en effet, de nombreux officiers, à commencer par les notaires et les sergents. Ils représentent 7% de la population et les petits métiers près de 10% en 1496.

L'*habitor* de Grandmont possède un ou deux jardins et un pré. Le curé de Saint-Sylvestre tient un ensemble nommé la Pallaterie, maison avec galerie, rue de la Voulte, et l'Aumônerie, près de la Porte du Parc. Le curé de Saint-Léger réside dans la basse-cour et dispose d'un pré de 6 journaux. Un autre prêtre habite une maison dans l'enceinte de l'*aula* de l'Angleterre, qui se singularise par sa petite salle voûtée utilisée comme cellier sous le bâtiment. Les membres du clergé, qui représentent 8% des déclarants, ont donc investi les bâtiments du bourg mais ils ne sont pas les seuls : on trouve un bourgeois de Limoges, des « maîtres » (7%), des licenciés en droit ou notaires (3%), des forgerons (5%), tous attirés par le non-paiement de la taille.

En 1496, un tiers de la population du bourg est ainsi représentée par des classes sociales supérieures, autour desquelles gravite une petite population d'artisans. Eu égard à la nature de l'aménagement du territoire, à la quantité des pêcheries et des prés qui se trouvent autour de l'abbaye, on peut raisonnablement imaginer que le bourg abrite aussi une population d'ouvriers agricoles et de serviteurs.

Les sources écrites et le relevé des structures archéologiques révèlent l'existence d'un environnement marqué par un très haut niveau d'anthropisation au regard des contraintes naturelles locales et de l'ampleur du relief. L'impact de l'action des frères sur leur environnement immédiat se révèle extrêmement important, et leurs aménagements hydrauliques et architectoniques ont probablement été l'une des clés du développement du bourg. Cet espace offre un ensemble de « services à la population » avant l'heure, notamment avec un système d'adduction d'eau et de voies de circulation, comme les rampes et les chaussées-digues. En façonnant le promontoire, les religieux ont rendu son environnement favorable à l'installation d'une population aisée. Nous avons vu qu'une population importante de gens de robe gravite autour de l'abbaye en 1496. Elle attend, pour son logement et ses besoins quotidiens, un certain niveau de confort et une certaine qualité de vie. Avec son système de levades, de jardins en terrasse et ses maisons spacieuses, simples mais bien construites, l'environnement du bourg devait certainement répondre à leurs attentes. La vue restituée du secteur de la basse-cour avant 1732 (**fig. 336**) offre un aperçu modeste de ce cadre de vie tel qu'il devait se présenter avant que la nature ne reprenne ses droits.

L'espace et le relief du promontoire ont été soigneusement optimisés et retravaillés afin d'en exploiter au mieux les ressources et d'étendre la surface constructible ou cultivable des terrasses. En édifiant ce système de terrasses considérable, les frères semblent avoir créé une véritable réserve foncière, en plus d'espaces agricoles fertiles. Ce qui transparait dans l'étude de ces aménagements, c'est leur rôle fondamental dans le maintien de bonnes conditions de vie sur ce promontoire isolé, et surtout dans la pérennité et le maintien de la stabilité des aménagements, qui passe par un entretien constant des terrasses.

Loin de l'image d'une occupation qui serait apparue de manière spontanée aux abords de l'abbaye, les sources écrites et l'archéologie renvoient l'image d'un espace urbain ou semi-urbain organisé selon un schéma extrêmement structuré et géré minutieusement par les frères qui en tirent une ressource, au moins à partir du XV<sup>e</sup> siècle. Ils semblent à l'origine de cette gestion de l'espace qui s'est peut-être mise en place à la manière des campagnes de lotissement perceptibles dans des villes comme Laon dès le XII<sup>e</sup> siècle. On retrouve, dans ce petit bourg, des logiques et des éléments communs aux plus grandes villes, avec une codification de la gestion des ressources, une répartition des populations différenciée selon les quartiers et une gestion de l'espace urbain marquée, par exemple, par la destruction de tout un îlot proche de l'abbaye en 1714.

Dans l'analyse du développement de l'espace urbain, il faut considérer que le promontoire rocheux offre des possibilités d'extension et d'étalement urbain limitées par ses rebords, bien que ceux-ci soient étendus par des terrasses, ce qui pourrait expliquer que les flancs sud et ouest de l'abbaye ont été les premiers saturés par les constructions, ce qui a pu entraîner le développement précoce des faubourgs.

Il est donc possible que, progressivement et peut-être au cours du XV<sup>e</sup> siècle, les officiers de justice, les bourgeois et les clercs se soient mis à habiter le long des abords extérieurs de l'abbaye, dans les secteurs déjà dotés d'aménagements en terrasse et d'équipements hydrauliques, si ceux-ci n'ont pas été en partie créés pour la circonstance.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'ensemble de l'habitat et le réseau viaire sont en place. Bien que le nombre des religieux ait déjà considérablement diminué au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, les conséquences de leur départ ont dû être importantes pour l'organisation du bourg et son activité<sup>498</sup>. Il est probable qu'une fois l'ordre dissous, les officiers de justice, les gens de robe et, plus généralement, les personnels travaillant régulièrement avec l'abbaye ont dû voir leur activité s'effondrer et ont probablement quitté le secteur, accentuant l'évolution rurale du bourg. Une fois le démantèlement de l'abbaye achevé, la fréquentation du secteur par les officiels et par les visiteurs nombreux qui s'y rendaient a dû se tarir, laissant la population dans l'isolement.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Grandmont compte une soixantaine de familles, qui vit d'une agriculture vivrière. Les métayers ont disparu suite au morcellement des terres et à peine trois propriétaires louent à bail. Des activités artisanales se sont maintenues jusque dans la décennie 1900, notamment dans le domaine de la petite métallurgie avec un forgeron et des fabriques de clous. Peu à peu, l'activité décline, les cloutiers se rassemblent dans les mêmes ateliers et la dernière fabrique ferme ses portes en 1908. La Seconde Guerre Mondiale a occasionné des dommages relativement importants à l'échelle du bourg avec l'incendie volontaire, par les troupes allemandes, de plusieurs maisons dans la partie nord-ouest du bourg.

---

<sup>498</sup> Les protestations qui s'élèvent localement à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque l'abbaye est menacée, témoignent du poids de l'établissement dans l'économie locale, malgré son affaiblissement généralisé (L. Guibert, « Destruction de l'Ordre et de l'abbaye de Grandmont », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XXIII-XXV, 1874-1877).